

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 23.01.2012

de Madame BUGEAUD, Conseillère Municipale

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

SEANCE DU 23 JANVIER 2012

I Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2011

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

II Compte-rendu des commissions

Monsieur SUJEVIC, Adjoint et vice-président de la Commission « Affaires Scolaires, Jeunesse et Sport », fait le compte-rendu de la réunion du jeudi 5 janvier 2012 à l'assemblée :

A. Sports :

1. Trophée du sport :

➤ La 3^{ème} édition des Trophées du sport est programmée le mercredi 01 février à 19h30 à la salle omnisports d'Angles.

Un courrier à destination des 7 associations concernées est envoyé aux responsables pour invitation du bureau et des nominés. Pour cette édition, 13 nominés recevront un trophée.

2. Triathlon de La Tranche Sur Mer :

Les 12 et 13 mai prochains seront organisés un triathlon longue distance ainsi que la demi-finale des championnats de France des jeunes de triathlon (qualificatif aux championnats de France du 2 juin).

Concernant le triathlon longue distance du 12 mai, une partie de l'itinéraire vélo s'effectuera sur la commune d'Angles. Les athlètes arriveront de la route de Longeville, bifurqueront par la route de la Voûte, longeront la route du Pont du Poiré pour récupérer la route des Conches. Le parcours fera 30 kilomètres de distance et sera réalisé en trois boucles.

Les athlètes enchaîneront 3 disciplines sportives complémentaires et exigeantes à la fois : 1,9 km de natation, 90 kms de vélo à 35 km/h de moyenne et 21 kms de course à pied. Pour cette épreuve, il est attendu de 400 à 500 participants.

3. Vacances de février :

Pour les vacances de février, la CCPM propose des activités sportives entièrement gratuites à destination des 7 à 12 ans et des 12 à 15 ans. Multisports, Badminton, Hand et Basket seront au programme. Les activités seront encadrées par Tony Proquin, éducateur sportif. Les inscriptions avec fiche sanitaire sont conseillées ; les places sont limitées. Les salles omnisports de Champ Saint Père et de Moutiers Les Mauxfaits accueilleront les activités. Remise en forme et renforcement musculaire sont également proposés aux adultes. Programmation des activités auprès de la CCPM.

B. Affaires scolaires :

Ecole du Dauphin Bleu :

Des portemanteaux complémentaires ont été installés dans le couloir menant au restaurant scolaire. Ils permettent aux enfants des classes de maternelle de l'école du Dauphin Bleu de poser leurs effets personnels avant de passer dans la salle de restauration.

Les trois portes d'accès de la maternelle du Dauphin Bleu communicantes avec l'extérieur seront changées et mise aux normes actuelles au cours du mois de janvier.

Le garde-corps de la rampe d'accès du restaurant scolaire sera posé au cours du mois de janvier.

III Validation de la carte détaillée des zones humides de la commune d'Angles :

Pour mémoire, l'article L211-1 du code de l'environnement définit comme zones humides « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y étant dominée par les plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Dans le cadre du plan national d'action gouvernementale pour les zones humides, 10 communes ont souhaité s'associer pour mener sur chacun de leur territoire l'inventaire des zones humides : Angles, Champ St Père, Curzon, la Boissière des Landes, la Jonchère, le Givre, Moutiers les Mauxfaits, St Benoist Sur Mer, St Cyr en Talmondaise, St Vincent Sur Graon. Les Conseils Municipaux ont décidé de constituer un groupement de commandes. La mairie de St Vincent Sur Graon a assuré la coordination du groupement. Elle a été chargée de la préparation, de la passation et de la signature des marchés conformément aux besoins définis par chaque membre. Le pouvoir adjudicateur a été représenté par Monsieur Le Maire de St Vincent Sur Graon. C'est le cabinet Hydro Concept qui a été nommé pour l'étude des zones humides sur les 10 communes précitées.

Dans le cadre de cette étude d'inventaire des zones humides, la phase de validation de l'inventaire nécessite plusieurs étapes, conformément au cahier des charges élaboré par le SAGE du Lay.

La première étape concerne une carte pour validation des inventaires. Cette carte, après avoir été validée par le comité zones humides de la commune d'Angles, doit être désormais validée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la carte détaillée des zones humides de la commune d'Angles, réalisée par le cabinet Hydro Concept sur le territoire de la commune d'Angles entre avril et décembre 2011 ; cet inventaire ayant fait l'objet d'une phase de terrain puis d'une phase de concertation avec la population (création d'un comité zones humides communal composé d'acteurs du territoire, réunions, affichage en mairie).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y référant.

Madame Le Maire ajoute que l'établissement de la carte des zones humides est une des étapes préalables à l'établissement du nouveau Plan Local d'Urbanisme d'Angles.

IV Service Municipal du Tourisme :

a. Modification et adoption des statuts et du règlement intérieur :

Les statuts et le règlement intérieur du S.M.T. ont été validés par le Conseil d'Exploitation du S.M.T. Ils portaient notamment sur l'harmonisation des règles prescrites dans le règlement intérieur et les statuts.

b. Nomination des membres des professions intéressées et des bénévoles :

Madame Le Maire propose à l'assemblée la nomination des représentants des professions et des bénévoles au comité consultatif du S.M.T. :

Les représentants des professions :

Les titulaires sont : Mr J.Boisseleau (cordonnier) – Mme C.Averlant (Auberge de Moricq) – Mme C.Merlet (Le Stecel)

Les bénévoles du comité consultatif sont :

Mme MP. ALTMAYER – Mme M. MASSUELLE - Mr B. BERTHAUX – Mr J. CANAC – Mr G. DESOUG – Mr D. LAMBERT –

Mr J. VRIGNAUD– Mme M. BUGEAUD

Monsieur VANTHUYNE précise que ces représentants ont été élus à l'unanimité. Il informe l'assemblée qu'un prochain Conseil d'Exploitation désignera un nouveau bureau.

c. Tarifs animation 2012 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants, pour l'animation **Celtic Voyage - Concert de Christophe Morvan, le samedi 25 février 2012 :**

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| - Enfant jusqu'à 12 ans | gratuit |
| - Adulte et enfant de + de 12 ans | 6.00 € |

d. Estimation des travaux de remise en état du S.M.T. suite à un orage, en août 2011 :

Madame Le Maire informe l'assemblée que, suite aux détériorations de la porte d'entrée et du chauffage causées par ledit orage, des agents E.R.D.F. et GROUPAMA se sont déplacés pour faire une expertise. Ils ont trouvé un accord et la menuiserie BERTRAND a été choisie pour réaliser la remise en état des automatismes car le devis de cette entreprise s'est avéré le moins coûteux. Les travaux seront donc réalisés dans un délai d'un mois environ. Le préjudice subi a été estimé par les experts à 6 735.32 € H.T. Une première indemnisation de GROUPAMA vient d'être effectuée, d'un montant 5 418.53 € H.T., déduction faite de la part de vétusté des biens endommagés et de la franchise prévue au contrat (soit 251.70 € H.T.). Une somme complémentaire, correspondant à l'indemnisation du solde des travaux sera versée par GROUPAMA.

V Participation OGEC 2011 complément des Communes de St Benoist sur Mer et de La Jonchère

Dans le cadre de la participation OGEC 2011, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Communes de St Benoist sur Mer et de La Jonchère ont défini, en janvier 2011, leur participation à l'école privée Ste Thérèse d'Angles en fonction du coût moyen départemental à 442.09 €.

En Mai 2011, les services préfectoraux ont réajusté le coût moyen à 554.18 €. L'OGEC a donc demandé la régularisation des versements des Communes de St Benoist sur Mer et de La Jonchère soit 112.09 € en plus par élève fréquentant l'établissement scolaire privé Ste Thérèse pour l'année scolaire 2010-2011.

En Octobre et en novembre 2011, les Communes de La Jonchère et de St Benoist sur Mer ont respectivement approuvé par délibération ce réajustement et ont procédé début janvier 2012 au versement des sommes complémentaires sur le compte de la Commune d'Angles, intermédiaire financier dans le cadre du Contrat d'association avec l'OGEC.

Madame le Maire propose ainsi à l'assemblée délibérante de reverser ces compléments de participation des Communes à l'école privée concernée.

Le Conseil Municipal,

Tenant compte des délibérations des Communes de St Benoist sur Mer et de La Jonchère prises respectivement le 02/11/11 et le 27/10/11 portant sur un complément de participation à l'école privée Ste Thérèse d'Angles,

Considérant que la Commune d'Angles, conformément au Contrat d'Association, assume les charges de fonctionnement des élèves provenant d'une autre commune moyennant remboursement par les collectivités concernées par la suite,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REVERSE** à l'école privée Ste Thérèse les sommes de :
 - 1 120.90 € correspondant au complément de participation de St Benoist sur Mer de 112.09 €/élève, sachant que 10 élèves domiciliés dans cette commune fréquentaient l'école privée Ste Thérèse d'Angles en 2010-2011.

- 896.72 € correspondant au complément de participation de La Jonchère de 112.09 €/élève, sachant que 8 élèves domiciliés dans cette commune fréquentaient l'école privée Ste Thérèse d'Angles en 2010-2011.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prévoir les crédits budgétaires 2012, à ordonnancer les écritures de mandatement et à signer tous documents s'y référant.

VI Subvention départementale pour la salle culturelle d'Angles

Les travaux de réhabilitation de la salle culturelle d'Angles peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au Département dans le cadre de l'« aide départementale aux salles polyvalentes, équipements scéniques et aménagement des espaces extérieurs ».

Le programme d'aide départementale subventionne :

- des travaux liés à la rénovation et à la réhabilitation
- l'aménagement d'équipements scéniques
- l'aménagement d'espaces extérieurs.

Conformément aux modalités d'attribution et au plafonnement des subventions prescrits par le programme départemental, la commune d'Angles sollicite une subvention de 56 000,94 €. L'assemblée autorise Madame Le Maire à transmettre au Conseil Général 2 dossiers de demande de subventions.

VII Renouvellement des baux agricoles

Le Conseil Municipal renouvelle, à l'unanimité, pour une durée de 9 ans chacun, des baux agricoles sur les parcelles cadastrées N°E207 partie et E208 partie avec :

- EARL « Le fief Chevalier », représentée par Monsieur GUERINEAU Jean-Michel, pour une contenance de 17 ha et un loyer annuel de 1 830.77 €
- avec Monsieur ROBLIN Christophe « La Trop Chère », pour une contenance de 18 ha 80 et un loyer de 2 024.62 €
- avec Monsieur BONNIN Jean Luc, pour une contenance de 12 ha, pour un loyer de 1 292.32 €

Madame Le Maire est autorisée à signer tous documents s'y référant.

VIII Subvention 2012 au Fonds Départemental d'Action Sociale du personnel communal (F.D.A.S.)

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VOTE** une subvention de 870.00 € (30 agents X 29.00 €) en faveur du Fonds Départemental d'Action Sociale du personnel des collectivités territoriales, au titre de l'année 2012. Cette subvention sera imputée à l'article 65738 du budget de l'exercice 2012.

IX Finances Publiques : Information sur l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)

Dans le cadre de l'imposition C.F.E., la Direction départementale des Finances publiques de la Vendée a informé la commune d'Angles de la possibilité pour les collectivités d'exonérer, dans la limite de 50 %, les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €. Le listing des redevables concernés n'étant disponible par la Direction des Finances qu'à partir de mai 2012, date après laquelle le Conseil Municipal ne pourra plus délibérer sur un dispositif d'exonération, la Commission Finances a donc décidé de reporter cette possibilité de réduction d'impôts qu'à partir de l'année fiscale 2013.

X Mise à disposition de mobilier de communication par la communauté de communes et signature d'une convention

La communauté de communes met gratuitement à la disposition de la commune d'Angles des supports pour l'affichage de deux banderoles sur le site « Rond-point ZA Les Motettes ». Cette mise à disposition de mobiliers de communication fait l'objet d'une convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an ; prolongée par tacite reconduction chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition gratuite de mobiliers de communication avec la C.C.P.M.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention s'y référant.

XI Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Vendée : rénovation et mise en sécurité d'une croix dans le cimetière d'Angles

Madame Le Maire présente une demande de subvention au Conseil Général de la Vendée portant sur l'opération de rénovation et mise en sécurité d'une croix dans le cimetière d'Angles dans le cadre de l'aide départementale à la « restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire. »

Cette réparation s'avère nécessaire, aussi bien du point de vue de la sécurité des citoyens se rendant dans le cimetière au vu de l'état du socle de la croix, que pour la sauvegarde du patrimoine de la commune.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **646,30€ HT**. Ainsi, le Conseil Municipal sollicite, au titre de l'aide départementale à la restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire, une subvention à hauteur de 50% du coût Ht des travaux soit 323.15€.

Son plan de financement est arrêté comme suit :

- Subvention du Conseil Général sollicitée : **323.15€ (50%)**
- Autofinancement : **323.15€ (50%)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** l'opération d'un montant de 646.30 HT, consistant à rénover et mettre en sécurité une croix dans le cimetière.
- **DEMANDE** au Conseil Général de la Vendée une aide départementale à la restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire, à hauteur de 50% du coût Hors Taxe des travaux soit **323.15 €**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer et à transmettre au Conseil Général, un dossier de demande de subvention en deux exemplaires.

XII Travaux de remplacement des couvertures de l'EHPAD – ordonnancement d'écritures comptables de régularisation

En date du 7 novembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé Madame Le Maire à verser une subvention de 1 477.00 € à l'EHPAD Louis Crosnier d'Angles au titre du financement du remplacement des couvertures. Cette demande d'aide financière portait sur le remplacement des couvertures des bâtiments par Vendée Habitat. Ladite subvention devait être versée non pas à l'EHPAD mais à Vendée Habitat.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à ordonnancer les écritures comptables de régularisation portant sur le montant de la subvention de 1 477.00 € au profit de Vendée Habitat.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y référant.

XIII Questions diverses

• Recensement :

Madame Le Maire informe l'assemblée que la population légale d'Angles, au 1^{er} janvier 2012, s'élève à 2 370 habitants (données INSEE 2011). Il convient de relativiser ces résultats compte tenu que l'enquête a été réalisée en 2009.

• Redevance incitative :

Monsieur VANTHUYNE informe le Conseil du montant simulé de de 7 376 €, portant sur la redevance incitative des déchets ménagers et assimilés de la commune d'Angles, établi par la Communauté de Communes du Pays Moutierois, pour 2011. Il précise que ce montant n'est pas à payer ; l'année 2011 servant d'année de transition et de projection dans l'application de la redevance incitative pour les exercices à venir. Des précisions seront transmises ultérieurement.

• Demande de subvention auprès du Département pour les cloches de l'église :

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal un devis portant remise en état et en sécurité de l'installation des cloches et de l'horloge de l'église Notre Dame. Ce devis, comprenant la motorisation des cloches, l'installation d'une centrale électronique et la mise en conformité électrique, s'élève à 12 382.00€ H.T. Le Conseil Municipal, sous réserve de l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, approuve à l'unanimité l'opération.

Une recherche de subventionnement est en cours.

• Information sur l'aide financière Eco Pass :

Par délibération du 28 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé la mise en place du dispositif Eco Pass sur la commune d'Angles, à compter du 1^{er} janvier 2013. Toutefois, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE), partenaire du dispositif avec le Conseil Général, nous a informé dernièrement que le dispositif prenait fin au 31 décembre 2012.

• Location d'un bâtiment communal au Syndicat Intercommunal du Développement Enfance Jeunesse (SIDEJ)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le loyer de la structure communale, le Centre de Loisirs « Méli-Mélo », mis à disposition au SIDEJ.

Elle rappelle à l'assemblée que ce loyer ne prend pas en compte les frais de location du modulaire annexe mis à disposition du SIDEJ depuis le 1^{er} janvier 2012, ceux-ci étant honorés directement par le SIDEJ à l'entreprise de location « COUGNAUD ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE**, à compter du 01/01/2012, à 8 500 € le montant du loyer annuel du Centre de Loisirs Communal « Méli-Mélo ».
- **DETERMINE** que ce loyer sera payé par le SIDEJ à terme échu et à périodicité trimestrielle.
- **AUTORISE** Madame le Maire à conclure un bail avec le SIDEJ et à signer tous documents s'y référant.

• Mise à disposition du Personnel communal et refacturation aux budgets annexes et autres budgets :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise à disposition du personnel communal aux structures annexes est nécessaire pour le bon fonctionnement de celles-ci. Il convient néanmoins, conformément au principe de sincérité des budgets, de refacturer la mise à disposition du personnel aux budgets concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents

- **APPROUVE**, par délibération de principe la mise à disposition du personnel communal :
 - aux budgets annexes tels que le transport scolaire, l'assainissement, le Service Municipal du Tourisme,
 - au Centre Communal d'Action Sociale, à travers ses budgets portage repas et pavillons soleil,
 - au Syndicat Intercommunal de Développement de l'Enfance et de la Jeunesse.

- **APPROUVE** la refacturation de la mise à disposition du personnel communal aux budgets concernés.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents s'y référant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures.
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.